

CONDITIONS GENERALES DE VENTE BON CADEAU BAPTEMES BIPLACES

ECOLE DE PARAPENTE DES BARONNIES

Préambule

Le parapente est une activité outdoor totalement dépendante des conditions météorologiques. Les présentes conditions générales de vente fixent les termes du contrat passé entre le client et l'école de parapente des Baronniees lors de la vente d'un bon cadeau. Dans les présentes conditions générales de vente, Ecole de parapente des Baronniees désigne les moniteurs BEES, BPJEPS ou DEJEPS, les termes « client » et « passager » ont la même signification. Les baptêmes de parapente sont réalisés par des moniteurs professionnels titulaires d'un diplôme d'état ou en formation professionnelle. Les vols en tandem sont un acte pédagogique nécessitant une participation active du passager, surtout en phases de décollage et d'atterrissage. Les clients déclarent avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales de ventes et s'engagent à les communiquer au bénéficiaire du bon cadeau. Le paiement vaut acceptation de ces conditions.

Tarifs

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la prise de commande. Les tarifs sont indiqués en euros (€) et TTC. Nos bons cadeaux ne sont pas remboursables passé le délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la réception par l'acheteur du bon cadeau par mail (date de début de validité indiquée sur le bon cadeau). Les tarifs ne comprennent pas les frais d'hébergement, de restauration ou de transport, engagés par le client.

Moyens de paiement acceptés

Le client peut régler le montant du vol par chèque, espèces, virement bancaire ou chèques vacances.

Réservation

Une fois le bon acquis, les réservations se font par téléphone ou par mail. Vous devez prendre contact avec l'école de parapente des Baronniees sur info@provence-parapente.com ou au 0662117456 afin de faire votre réservation en nous donnant vos dates de disponibilité, un numéro de mobile, votre nom et le numéro de votre bon cadeau. Nous noterons votre réservation à la date convenue ensemble. Votre réservation sera alors validée. Il vous sera demandé de nous recontacter par téléphone la veille du vol pour avoir une confirmation météo.

Si par mail vous nous proposez plusieurs dates votre réservation sera effective sur la première si nos disponibilités nous le permettent, sinon sur les dates suivantes. Il ne suffit pas de nous proposer des dates, il faut que votre réservation soit validée par notre équipe. Il ne peut y avoir qu'une seule date de réservation validée en cours pour un bon cadeau.

Bons cadeaux

Les bons cadeaux sont nominatifs, non remboursables, ils peuvent cependant être cédés à un tiers sous réserve que l'Ecole de parapente des Baronniees en soit préalablement avisé et que la personne concernée soit informée des présentes conditions générales. En cas de cession du bon cadeau à un tiers, les règles de validité restent inchangées. Nos bons cadeaux sont valables pour la saison de vol, (généralement de fin avril à fin octobre) étendus à un an à partir de la date d'édition afin d'être sûr de couvrir toute la période de vol. Le vol doit être réalisé avant la date de fin de validité du bon cadeau. Aucune prolongation de bon cadeau ne sera possible s'il n'y a pas eu un minimum de 3 rendez vous validés, puis annulés de notre part (météo) au cours de la période de vol. Pour rappel, un rendez-vous est validé lorsque vous avez confirmation de notre part (il ne suffit pas de nous proposer une date, il faut aussi que nous soyons disponibles). Vous devez donc nous contacter pendant la saison de vol et il faut reprendre un rendez-vous assez rapidement avec nous en cas d'annulation. En cas d'annulation de réservation du fait de la météo ou de l'Ecole de parapente des Baronniees plus de 3 fois au cours de la saison, la date de validité du bon cadeau sera prolongée de 6 mois, soit un an et demi à compter de la date d'édition. Moyennant le règlement d'un supplément de 50% de la valeur du vol, vous pouvez aussi, sous certaines conditions, prolonger la validité de votre bon.

Pour tout renseignement: info@provence-parapente.com . Tout bon cadeau de plus de 18 mois est définitivement périmé pour quelques raisons que ce soit. Toute demande doit impérativement être faite avant la date d'expiration.

Lieu, durée et déroulement du vol

Nous volons sur différents sites en fonction de l'orientation et de la force du vent. Le choix du site se fait le matin même en fonction des dernières prévisions météo (le vent doit être perpendiculaire au relief). Les durées de vol effectives sont d'environ 10, 20 ou 40 mn selon le vol choisi. Tout vol d'une durée supérieure à 7, 15 ou 30 minutes, y compris les durées du décollage et de l'atterrissage, est considéré comme effectué. Aucune demande de remboursement ou de réduction ne pourra alors être exigée. Le vol étant en grande partie dépendant des conditions météorologiques et principalement du vent, nous ne garantissons aucun circuit ou parcours. Dans la mesure du possible nous essayons toujours de prévenir les gens au plus tôt en cas de dégradation des conditions afin de leur éviter un trajet inutile.

Conditions météorologiques

Vous avez été informé des conditions météorologiques particulières requises par la pratique du parapente : vent 0 à 30 km/h, absence de conditions orageuses, absence de précipitations,..... et en acceptez les contraintes. Malgré des prévisions favorables il arrive que le vent change d'une heure sur l'autre, par conséquent, le pilote peut décider, à tout moment, y compris au moment du décollage, d'annuler ou d'écourter le vol si la sécurité n'est plus assurée du fait de la dégradation des conditions météorologiques. Seul le pilote commandant de bord est habilité à juger de la faisabilité ou non d'un vol en fonction des conditions météorologiques présentes.

Conditions physiques et médicales

Une condition physique correcte, permettant la marche active est suffisante pour effectuer un vol en parapente. Cependant, si vous êtes ou avez été victime d'un traumatisme récent ; êtes atteint d'une maladie grave, veuillez demander l'avis de votre médecin et vous faire confirmer votre aptitude par un accord écrit de celui-ci. Pour des raisons de matériel nous ne pouvons emmener des personnes de plus de 110kg. Toute personne sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants se verra refuser le vol. Le vol sera alors considéré comme effectué, aucun remboursement ni aucune remise ne pourront être exigés. En cas de doute de votre part, n'hésitez pas à nous demander conseil. Pour leur sécurité et celle du futur enfant, les femmes enceintes ne peuvent pas voler.

Tenue vestimentaire

Nous conseillons des vêtements de randonnée et des chaussures plates de marche, pratiques, tenant et protégeant bien les pieds. Les jupes et les robes très fortement déconseillées. L'école de parapente des baronnies ne sera pas tenue responsable des dégâts occasionnés aux vêtements, aux téléphones portables, caméras ou appareils photo emporté qui subirait un dommage par la faute du passager (appareil de photo/caméra/téléphone qui ne serait pas attaché par une cordelette par exemple).

Vidéo

En cas de mauvais fonctionnement de la caméra, seul le montant correspondant à la vidéo sera remboursé.

Annulation du fait de l'Ecole de parapente des Baronnies

L'école de parapente des Baronnies et le pilote peuvent à tout moment décider d'annuler ou d'écourter le vol en cas de conditions météorologiques inadaptées. En cas d'annulation de vol du fait de l'école de Parapente des Baronnies, celui-ci sera alors reporté en fonction de vos disponibilités et de notre planning. En cas d'annulation ou d'interruption de vol du fait de l'Ecole de parapente des Baronnies, nous ne serons pas tenus responsables des frais de transport, d'hébergement, de restauration, engagés par les clients.

Annulation du fait du client

Toute annulation de vol ou demande de report du fait du client doit être signalée à l'Ecole de parapente des Baronnies au plus tard l'avant veille du vol. En cas de non respect de ce délai, de retard ou de non présentation au point de rendez vous, le vol sera considéré comme effectué. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

Rétractation, garanties, modifications et annulation :

Conformément aux dispositions de l'article L 221-18 du Code de la Consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation du contrat conclu à distance. Le délai mentionné court à compter du jour de l'envoi par mail ou courrier du bon cadeau l'Ecole de parapente des Baronniees . Passé le délai de 14 jours et jusqu'à la fin de validité du bon, le contrat est définitif. Afin de demander le remboursement durant ces 14 jours de délai, il vous suffit d'envoyer un mail formulant la demande de remboursement accompagné d'un RIB, avec le numéro du bon cadeau, la date d'achat et votre nom en utilisant impérativement la même adresse email que pour l'achat. Le remboursement interviendra au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle l'Ecole de parapente des Baronniees est informé de la décision du client de se rétracter en vertu de l'article L 222-24 du Code de la Consommation. Le bon cadeau sera alors invalidé et ne pourra pas être utilisé.

Litiges

Faute d'accord amiable entre les parties concernant le traitement des litiges ou des réclamations, un médiateur sera possible dès qu'il sera désigné, à défaut le traitement des litiges relèvera du tribunal compétent.